

Fiche de Données de Sécurité DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



Fiche de données de sécurité du 13/3/2019, version 3 13/3/2019

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange :
Nom commercial: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE
- 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation recommandée :
Peinture en aérosol
- 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
NOVODIS
4 RUE ANTOINE BECQUEREL
33600 PESSAC - FRANCE
Tél : 0 810 90 10 78
www.novodis.fr
Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité :
commercial@novodis.fr
- 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Paie	Organisation/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48

SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange, critère du règlement CE 1272/2008 (CLP)
- ⚠ Danger, Aérosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater s'il est chauffé.
 - ⚠ Avertissement, irritation oculaire. 2, Provoque une grave
 - ⚠ irritation des yeux. Avertissement, STOT SE 3, Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.
- EUH066 Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.
- Effets nocifs sur la physique, la santé humaine et l'environnement :
aucun autre danger
- 2.2. Pictogrammes de danger :



- Mentions de danger :
H222+H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater

1.801.ALTE TEMP/3

Page n. 1 of 18

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



s'il est chauffé. H319 Provoque une grave irritation des yeux.
H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Conseils de prudence :

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

P211 Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation. P251 Ne pas percer ni brûler, même après utilisation.

P261 Évitez de respirer la poussière/les fumées/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les aérosols. P271

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/une protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P410+P412 Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation applicable.

Dispositions spéciales :

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

Contient

acétone; propan-2-un ; acétate de n-butyle de propanone acétate d'isobutyle

Produits de condensation d'acides gras dimérisés, insaturés en C18, avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine : Peuvent provoquer une réaction allergique.

Dispositions spéciales conformément à l'annexe XVII de REACH et modifications ultérieures : Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT :

Aucune Autres dangers :

Aucun autre danger

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement CLP et classification associée :

>= 30% - < 40% d'acétone ; propan-2-un ; propanone

N° REACH : 01-2119471330-49, N° d'index : 606-001-00-8, CAS : 67-64-1, CE : 200-662-2

⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

⚠ 3.3/2 Irritation oculaire.

⚠ 2 H319 3.8/3 STOT SE

3 H336

EUH066

>= 25 % - < 30 % Hydrocarbures, C3-4 ; Gaz de pétrole

N° REACH : 01-2119486557-22, N° d'index : 649-199-00-9, CAS : 68476-40-4, CE : 270-681-9

⚠ 2.2/1 Flam. Gaz 1 H220

⚠ 2.5/L Press. Gaz (Liq.) H280

DECLK (CLP)*

>= 5 % - < 7 % d'acétate de n-butyle

N° REACH : 01-2119485493-29, N° d'index : 607-025-00-1, CAS : 123-86-4, CE : 204-658-1

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

1.801.ALTE ⚠ EMP/3

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



3.8/3 STOT SE 3 H336
EUH066

>= 3% - < 5% de xylène (mélange d'isomères)

N° REACH : 01-2119488216-32, N° d'index : 601-022-00-9, CAS : 1330-20-7, CE : 215-535-7

⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

Fiche de Données de Sécurité

DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



- ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304
- ◆ 3.3/2 Irritation oculaire.
- ◆ 2 H319 3.8/3 STOT
- ◆ SE 3 H335
- ◆ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ◆ 3.2/2 Irritation de la peau. 2
- ◆ H315 3.1/4/Tox. aiguë cutanée 4
- H312 3.1/4/Inhaler Acute Tox. 4
- H332
- 4.1/C3 Aquatique chronique 3 H412

>= 3 % - < 5 % de 2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol
N° REACH : 01-2119475108-36, N° d'index : 603-014-00-0, CAS : 111-76-2, CE : 203-905-0

- ◆ 3.3/2 Irritation oculaire.
- ◆ 2 H319 3.2/2 Irritation
- cutanée. 2 H315
- ◆ 3.1/4/Tox aiguë orale. 4 H302
- ◆ 3.1/4/Tox aiguë cutanée. 4 H312
- 3.1/4/Inhaler Acute Tox. 4 H332

>= 1% - < 3% d'acétate d'isobutyle
N° REACH : 01-2119488971-22, N° d'index : 607-026-00-7, CAS : 110-19-0, CE : 203-745-1

- ◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336

EUH066

>= 0,25 % - < 0,5 % d'acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
N° REACH : 01-2119475791-29, N° d'index : 607-195-00-7, CAS : 108-65-6, CE : 203-603-9

- ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336

>= 0,1 % - < 0,25 % d'éthylbenzène
N° REACH : 01-2119489370-35, N° d'index : 601-023-00-4, CAS : 100-41-4, CE : 202-849-4

- ◆ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- ◆ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
- ◆ 3.9/2 STOT RE 2 H373
- ◆ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

>= 0,1 % - < 0,25 % Produits de condensation d'acides gras dimérisés, insaturés en C18, avec de la N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et de la 1,3-propanediamine
N° REACH : 01-2119970640-38, CAS : 162627-17-0, CE : 605-296-0

- ◆ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

748 ppm de 1-méthoxy-2-propanol ; Monopropylène glycol Éther méthylique
N° REACH : 01-2119457435-35, N° d'index : 603-064-00-3, CAS : 107-98-2, CE : 203-539-1

- ◆ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
- ◆ 3.8/3 STOT SE 3 H336

504 ppm Dioxyde de silicium, préparé chimiquement [N° CAS 112945-52-5] N° REACH : 01-2119379499-16, CAS : 7631-86-9, CE : 231-545-4
Substance pour laquelle une limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée dans l'Union.

*DECLK (CLP) : Substance classée conformément à la Note K de l'Annexe VI du Règlement (CE) 1272/2008. Il n'est pas nécessaire d'appliquer la classification en tant qu'agent cancérigène ou mutagène s'il peut être démontré que la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3-butadiène (n° Einesc 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au moins

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



les conseils de prudence (P102-)P210-P403 doivent s'appliquer. Le présent nota ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole de la partie 3.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours En cas de contact avec la peau :

Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés.

Les zones du corps qui ont - ou qui sont même soupçonnées d'avoir - été en contact avec le produit doivent être rincées immédiatement et abondamment à l'eau courante et éventuellement avec du savon.

Lavez soigneusement le corps (douche ou bain).

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et jetez-les en toute sécurité. Après contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux :

Après le contact avec les yeux, rincer à l'eau avec les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Protégez l'œil non blessé.

En cas d'ingestion :

Ne faites en aucun cas vomir. **OBTENEZ IMMÉDIATEMENT UN EXAMEN MÉDICAL.**

En cas d'inhalation :

Évacuez les victimes à l'air frais et gardez-les au chaud et au repos.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Aucun

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (montrez le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Traitement:

Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents extincteurs

Agent extincteur approprié :

Extincteur au CO₂ ou à poudre chimique.

Agents extincteurs qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du

mélange Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. La combustion produit une épaisse fumée.

5.3. Conseils pour les pompiers

La chaleur provoque une augmentation de la pression à l'intérieur du récipient avec un risque d'éclatement. En cas d'incendie, les aérosols qui éclatent peuvent être projetés à distance avec violence, avec risque de propagation du feu.

Utilisez un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Celui-ci ne doit pas être déversé dans les drains.

Déplacez les contenants non endommagés des zones de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

d'urgence Portez un équipement de protection individuelle.

Retirez toutes les sources

d'inflammation. Évacuez les

personnes en lieu sûr.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser pénétrer dans l'eau de

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



surface ou les drains. Conservez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.
En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les cours d'eau, le sol ou les drains, informer les autorités compétentes.
Matériau approprié pour l'absorption : matériau absorbant, organique, sable

- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver abondamment à l'eau.
- 6.4. Référence à d'autres articles Voir aussi les articles 8 et 13

SECTION 7 : Manutention et stockage

- 7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité
Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards. N'utilisez pas de récipient vide avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant d'effectuer des opérations de transfert, assurez-vous qu'il n'y a pas de résidus de matériaux incompatibles dans les conteneurs.
Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans les salles à manger. Ne mangez pas et ne buvez pas pendant que vous travaillez.
Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.
- 7.2. Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conserver à une température inférieure à 20 °C. Tenir à l'écart des flammes et des sources de chaleur non protégées. Évitez l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart des flammes non protégées, des étincelles et des sources de chaleur. Évitez l'exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments.
Matériaux incompatibles :
Aucun en particulier.
Instructions concernant les locaux de stockage : Frais et suffisamment ventilés.
- 7.3. Utilisation(s)
finale(s)
spécifique(s)
Aucune en particulier

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
acétone; propan-2-ol ; propanone - CAS : 67-64-1
EU - TWA(8h) : 1210 mg/m³, 500 ppm
ACGIH - TWA(8h) : 250 ppm - STEL : 500 ppm - Notes : A4, BEI - URT et IRR oculaire, CNS impair
MAK - TWA(8h) : 1200 mg/m³, 500 ppm - STEL : 2400 mg/m³, 1000 ppm - Notes : SWISS
National - TWA(8h) : 1210 mg/m³, 500 ppm - STEL : 3620 mg/m³, 1500 ppm - Notes : HR
-CROATIE (HRVATSKA)
- hydrocarbures, C3-4 ; Gaz de pétrole - CAS : 68476-40-4 EU - TWA(8h) : 1000 ppm
ACGIH - TWA (8 h) : 1000 ppm
- acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4
ACGIH - TWA(8h) : 50 ppm - STEL : 150 ppm - Notes : Oeil et URT irr
MAK - TWA(8h) : 480 mg/m³, 100 ppm - STEL : 960 mg/m³, 200 ppm - Notes : ALLEMAGNE
GVI - TWA(8h) : 724 mg/m³, 150 ppm - STEL : 966 mg/m³, 200 ppm - Notes : CROATIE VLA - TWA(8h) : 724 mg/m³, 150 ppm - STEL : 965 mg/m³, 200 ppm - Notes : ESPAGNE TLV - TWA(8h) : 950 mg/m³ - STEL : 1200 mg/m³ - Notes : RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



VLEP - TWA(8h) : 710 mg/m³, 150 ppm - STEL : 940 mg/m³, 200 ppm - Notes :
FRANCE National - TWA(8h) : 724 mg/m³, 150 ppm - STEL : 966 mg/m³, 200 ppm -
Notes : ROYAUME-UNI
MAK - TWA(8h) : 480 mg/m³, 100 ppm - STEL : 960 mg/m³, 200 ppm - Notes :
XYLÈNE SUISSE (mélange d'isomères) - CAS : 1330-20-7
UE - TWA(8h) : 221 mg/m³, 50 ppm - STEL : 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques :
ACGIH cutanée - TWA(8h) : 100 ppm - STEL : 150 ppm - Remarques : A4, BEI - URT
et irr oculaire, ICS altérer
MAK - TWA(8h) : 435 mg/m³, 100 ppm - STEL : 870 mg/m³, 200 ppm - Notes :
CH - SWISS

2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2

UE - TWA(8h) : 98 mg/m³, 20 ppm - STEL : 246 mg/m³, 50 ppm - Notes :

ACGIH cutanée - TWA(8h) : 20 ppm - Notes : A3, BEI - Œil et URT irr

MAK - TWA(8h) : 49 mg/m³, 10 ppm - STEL : 98 mg/m³, 20 ppm - Notes : MAK

SUISSE - TWA(8h) : 98 mg/m³, 20 ppm - STEL() : 200 mg/m³, 40 ppm - Notes :

AUTRICHE TLV - TWA(8h) : 100 mg/m³ - STEL() : 200 mg/m³ - Notes :

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

MAK - TWA(8h) : 49 mg/m³, 10 ppm - STEL() : 98 mg/m³, 20 ppm - Notes :

ALLEMAGNE VLEP - TWA(8h) : 49 mg/m³, 10 ppm - STEL() : 246 mg/m³, 50 ppm -

Notes : FRANCE National - TWA(8h) : 25 ppm - STEL() : 50 ppm - Notes :

ROYAUME-UNI : Peau

acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

ACGIH - TWA(8h) : 50 ppm - STEL : 150 ppm - Notes : Oeil et URT irr

MAK - TWA(8h) : 480 mg/m³, 100 ppm - STEL : 960 mg/m³, 200 ppm - Notes :

SWISS GVI - TWA(8h) : 724 mg/m³, 150 ppm - STEL : 903 mg/m³, 187 ppm -

Notes : CROATIA VLA - TWA(8h) : 724 mg/m³, 150 ppm - Notes : ESPAGNE

TLV - TWA(8h) : 950 mg/m³ - STEL : 1200 mg/m³ - Notes : RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

National - TWA(8h) : 300 mg/m³, 62 ppm - STEL : 600 mg/m³, 124 ppm -

Notes : ALLEMAGNE

VLEP - TWA(8h) : 710 mg/m³, 150 ppm - STEL : 940 mg/m³, 200 ppm - Notes :

FRANCE 2-méthoxy-1-acétate de méthyléthyle - CAS : 108-65-6

UE - TWA(8h) : 275 mg/m³, 50 ppm - STEL : 550 mg/m³, 100 ppm - Notes : MAK

cutanée - TWA(8h) : 275 mg/m³, 50 ppm - STEL : 275 mg/m³, 50 ppm - Notes :

SWISS

MAK - TWA(8h) : 270 mg/m³, 50 ppm - STEL : 270 mg/m³, 50 ppm - Notes :

ALLEMAGNE National - TWA(8h) : 274 mg/m³, 50 ppm - STEL : 548 mg/m³, 100 ppm -

Notes : GRANDE-BRETAGNE

éthylbenzène - CAS : 100-41-4

UE - TWA(8h) : 442 mg/m³, 100 ppm - STEL : 884 mg/m³, 200 ppm - Notes :

ACGIH cutanée - TWA(8h) : 20 ppm - Remarques : A3, BEI - URT irr, digue rénale (néphropathie), insuffisance cochléaire

MAK - TWA(8h) : 220 mg/m³, 50 ppm - STEL : 220 mg/m³, 50 ppm - Notes :

National SUISSE - TWA(8h) : 442 mg/m³, 100 ppm - STEL : 884 mg/m³, 200 ppm

- Notes : CROATIE - K (Peau)

1-méthoxy-2-propanol ; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS : 107-98-2

UE - TWA(8h) : 375 mg/m³, 100 ppm - STEL : 563 mg/m³, 150 ppm - Notes :

ACGIH cutanée - TWA(8h) : 50 ppm - STEL : 100 ppm - Remarques : A4 - Œil et URT irr

MAK - TWA(8h) : 360 mg/m³, 100 ppm - STEL : 720 mg/m³, 200 ppm - Notes :

CH - SWISS

MAK - TWA(8h) : 187 mg/m³, 50 ppm - STEL() : 187 mg/m³, 50 ppm - Notes :

A - AUTRICHE

TLV - TWA(8h) : 270 mg/m³ - STEL() : 550 mg/m³ - Notes : CZ - RÉP. TCHÈQUE

MAK - TWA(8h) : 370 mg/m³, 100 ppm - STEL() : 740 mg/m³, 200 ppm - Notes :

DE - ALLEMAGNE

VLEP - TWA(8h) : 188 mg/m³, 50 ppm - STEL() : 375 mg/m³, 10 ppm - Notes :

FR - FRANCE

GVI - TWA(8h) : 375 mg/m³, 100 ppm - STEL : 568 mg/m³, 150 ppm - Notes :

HR - CROATIE : K (Peau)

Dioxyde de silicium préparé chimiquement [n° CAS 112945-52-5] - CAS : 7631-86-9

UE - TWA(8h) : 3 mg/m³ - Notes : Type d'exposition : Particules respirables

(IT) EU - TWA(8h) : 10 mg/m³ - Notes : Type d'exposition : Particules inhalables (IT)

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétone; propan-2-ol ; propanone - CAS : 67-64-1

Industrie ouvrière : 186 mg/kg - Travailleur professionnel : 186 mg/kg - Exposition

: Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Industrie ouvrière : 2420 mg/m³ - Travailleur professionnel : 2420 mg/m³ - Exposition

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



: Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux
Industrie ouvrière : 1210 mg/m³ - Travailleur professionnel : 1210 mg/m³ - Exposition
: Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Consommateur : 62 mg/kg - Exposition : Humaine Orale - Fréquence : Long terme,
effets systémiques Consommateur : 62 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine -
Fréquence : Long terme, systémique

Effets

Consommateur : 200 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4

Industrie ouvrière : 960 mg/m³ - Travailleur professionnel : 960 mg/m³ - Consommateur : 859,7 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux

Industrie ouvrière : 480 mg/m³ - Travailleur professionnel : 480 mg/m³ - Consommateur : 102,34 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets locaux à long terme

Industrie ouvrière : 7 mg/kg - Travailleur professionnel : 7 mg/kg - Consommateur : 3,4 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 3,4 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : Long terme, effets systémiques

xylène (mélange d'isomères) - CAS : 1330-20-7

Industrie ouvrière : 289 mg/m³ - Ouvrier professionnel : 289 mg/m³ - Consommateur : 174 mg/m³

- Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À court terme, effets locaux

Industrie ouvrière : 180 mg/kg - Travailleur professionnel : 180 mg/kg - Consommateur : 108 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Industrie ouvrière : 77 mg/m³ - Travailleur professionnel : 77 mg/m³ - Consommateur : 14,8 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 1,6 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À long terme, effets systémiques

2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2

Travailleur Industrie : 89 mg/kg - Consommateur : 89 mg/kg - Exposition : Dermique humaine - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Travailleurs Industrie : 1091 mg/m³ - Consommateur : 426 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets systémiques

Industrie ouvrière : 246 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À court terme, effets locaux

Travailleurs Industrie : 125 mg/kg - Consommateur : 75 mg/kg - Exposition : Dermique humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleurs Industrie : 98 mg/m³ - Consommateur : 59 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Consommateur : 147 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets locaux

Consommateur : 26,7 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Consommateur : 6,3 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À long terme, effets systémiques sur l'acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

Industrie ouvrière : 300 mg/m³ - Ouvrier professionnel : 300 mg/m³ - Consommateur : 35,7 mg/m³

- Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel : 960 mg/m³ - Consommateur : 859,7 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme (aiguë)

Industrie ouvrière : 600 mg/m³ - Ouvrier professionnel : 600 mg/m³ - Consommateur : 300 mg/m³

- Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Industrie ouvrière : 10 mg/kg - Travailleur professionnel : 10 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel : 10 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À court terme, effets systémiques

Consommateur : 5 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À long terme, effets systémiques sur le 2-méthoxy-1-méthyléthylacétate - CAS : 108-65-6

Consommateur : 36 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : à long

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



terme, effets systémiques Travailleur : 275 mg/m³ - Travailleur professionnel : 275 mg/m³ - Consommateur : 33 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : à long terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 796 mg/kg - Travailleur professionnel : 796 mg/kg - Consommateur : 320 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 550 mg/m³ - Travailleur professionnel : 550 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux
Consommateur : 500 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À court terme, effets systémiques
éthylbenzène - CAS : 100-41-4

Industrie ouvrière : 77 mg/m³ - Travailleur professionnel : 77 mg/m³ - Consommateur : 15 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 293 mg/m³ - Travailleur professionnel : 293 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À court terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 180 mg/kg - Travailleur professionnel : 180 mg/kg - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Consommateur : 1,6 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : À long terme, effets systémiques 1-méthoxy-2-propanol ; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS : 107-98-2
Consommateur : 33 mg/kg - Exposition : Humaine par voie orale - Fréquence : Effets systémiques à long terme Industrie : 369 mg/m³ - Travailleur professionnel : 369 mg/m³ - Consommateur : 43,9 mg/m³
- Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 183 mg/kg - Travailleur professionnel : 183 mg/m³ - Consommateur : 78 mg/m³ - Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : À long terme, effets systémiques
Industrie ouvrière : 553,5 mg/m³ - Travailleur professionnel : 553,5 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : À court terme, effets locaux
Dioxyde de silicium préparé chimiquement [n° CAS 112945-52-5] - CAS : 7631-86-9
Industrie ouvrière : 4 mg/m³ - Professionnel : 4 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Court terme, effets locaux
Industrie ouvrière : 4 mg/m³ - Travailleur professionnel : 4 mg/m³ - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition CESE

acétone; propan-2-un ; propanone - CAS : 67-64-1 Cible :
Sédiments d'eau douce - Valeur : 30,4 mg/kg Cible :
Sédiments d'eau de mer - Valeur : 3,04 mg/kg
Cible : Sol (agricole) - Valeur : 29,5 mg/kg Cible :
Eau douce - Valeur : 10,6 mg/l
Cible : Eau de mer - Valeur : 1,06 mg/l
d'acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4
Objectif : Eau douce - Valeur : 0,18 mg/l
Objectif : Eau de mer - Valeur : 0,018 mg/l
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 0,981 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 0,0981 mg/kg
Cible : Sol (agricole) - Valeur : 0,0903 mg/kg
xylène (mélange d'isomères) - CAS : 1330-20-7
Cible : Eau douce - Valeur : 0,327 mg/l
Cible : Eau de mer - Valeur : 0,327 mg/l
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 12,46 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 12,46 mg/kg
Cible : Sol (agricole) - Valeur : 2,31 mg/l
2-butoxyéthanol ; éther monobutylrique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 34,6 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 3,46 mg/kg
Cible : Sol (agricole) - Valeur : 2,8 mg/kg
Cible : Eau douce - Valeur : 8,8 mg/l Cible :
Eau de mer - Valeur : 0,88 mg/l
acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0
Objectif : Eau douce - Valeur : 0,17 mg/l
Objectif : Eau de mer - Valeur : 0,017 mg/l
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 0,877 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 0,0877 mg/kg
Cible : Sol (agricole) - Valeur : 0,0755 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS : 108-65-6 Cible : Eau douce - Valeur : 0,635

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



mg/l
Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 3,29 mg/kg
Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 0,329 mg/kg
Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées -
Valeur : 100 mg/l d'éthylbenzène - CAS : 100-41-4
Cible : Eau douce - Valeur : 0,1 mg/l

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



- Cible : Eau de mer - Valeur : 0,01 mg/l
- Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 13,7 mg/kg
- Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 1,37 mg/kg
- Cible : Sol (agricole) - Valeur : 2,68 mg/kg
- 1-méthoxy-2-propanol ; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS : 107-98-2
- Cible : Eau douce - Valeur : 10 mg/l
- Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 52,3 mg/kg
- Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 5,2 mg/kg
- Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 100 mg/l
- Cible : Sol (agricole) - Valeur : 4,59 mg/kg

8.2. Protection

oculaire :

Utilisez des lunettes de sécurité ajustées, n'utilisez pas de lentille oculaire.

Protection de la peau :

Utilisez des vêtements qui offrent une protection complète de la peau, par exemple du coton, du caoutchouc, du PVC ou du viton.

Protection des mains :

Utilisez des gants de protection qui offrent une protection complète, par exemple du P.V.C., du néoprène ou du caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utilisez un équipement de protection respiratoire adéquat.

Risques

thermiques

:

Aucun

Contrôles de l'exposition

environnementale : Aucun

Mesures techniques appropriées

: Aucune

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Propriétés	Valeur	Méthode:	Notes:
Aspect et couleur :	Aérosol	--	--
Odeur:	Caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion / point de congélation :	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	N.A.	--	--
Point d'éclair :	< 0 °C	--	--
Taux d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammabilité aux gaz :	< à 60 °C	--	--
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou	1,8 ÷ 9,5 % Vol.	--	--

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



d'explosivité :			
Tension de vapeur:	4,5 bar +/- 0. 5 20 °C	--	--

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Densité de vapeur :	>1 (air = 1)	--	--
Densité relative :	0.75 +/- 0.05	--	--
Solubilité dans l'eau :	Partiellement soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammation :	>400 °C	--	--
Température de décomposition :	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives :	N.A.	--	--
Propriétés oxydantes :	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode:	Notes:
Miscibilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans les graisses :	N.A.	--	--
Conductivité:	N.A.	--	--
Pression de déformation :	15 bar	--	--
Pression d'explosion :	16 ÷ 20 bar	--	--
Composés organiques volatils - COV	590 g/l	--	--
Composés organiques volatils - COV	78 %	--	--
Propriétés pertinentes des groupes de substances	N.A.	--	--

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable dans des conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune
- 10.4. Conditions à éviter

1.801.ALTE TEMP/3

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matériaux incompatibles

Évitez tout contact avec des matériaux combustibles. Le produit pourrait prendre feu.

10.6. Produits de décomposition

dangereux Aucun.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Informations sur les effets

toxicologiques Informations

toxicologiques du produit :

PEINTURE HAUTE TEMPÉRATURE

a) toxicité aiguë

Non classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

b) corrosion/irritation

cutanée Non

classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

c) lésions oculaires graves/irritation

Le produit est classé : Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée Non classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

e) mutagénicité sur les

cellules

germinales Non

classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

f) cancérogénicité

Non classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

g) Toxicité pour la

reproduction

Non classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

h) STOT-exposition unique

Le produit est classé : STOT SE 3 H336

i) Exposition répétée au

STOT Non classé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

j) Risque d'aspiration

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le produit :

acétone; propan-2-ol ; propanone - CAS : 67-64-1

a) toxicité aiguë:

Test : DL50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 5800 mg/kg

Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 20 ml/kg

Test : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 76 mg/l - Durée : 4h

b) Corrosion/irritation cutanée :

Test : Irritant cutané positif

hydrocarbures, C3-4 ; Gaz de pétrole - CAS : 68476-40-4

a) Toxicité aiguë :

Test : CL50 - Itinéraire : Inhalation - Espèce : Rat > 800000 ppm - Durée : 15MIN

Test : CL50 - Itinéraire : Inhalation - Espèce : Rat = 1442738 mg/m³ - Durée :

15MIN Test : CL50 - Itinéraire : Inhalation - Espèce : Rat = 1443 mg/l - Durée :

15MIN

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Voie orale - Espèce : Rat = 10760 mg/kg - Source : OCDE

423 Test : DL50 - Voie : Peau : Espèce : Lapin > 14000 mg/kg - Source :

OCDE 402

Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 21,1 mg/l - Durée : 4h - Source : OCDE
403

xylène (mélange d'isomères) - CAS : 1330-20-7

a) Toxicité aiguë :

Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 20 mg/l - Durée : 4h

Test : DL50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 3500 mg/kg

Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 4200 mg/kg

2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2

a) Toxicité aiguë :

Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 20 ppm - Durée : 4h

Test : DL50 - Voie : Voie orale - Espèce : Rat = 1746 mg/kg

Essai : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 2000

mg/kg d'acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 13413 mg/kg

Test : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 30 mg/l - Durée : 4h

Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 5000 mg/kg

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS : 108-65-6

a) Toxicité aiguë :

Essai : DL50 - Voie : Voie orale - Espèce : Rat > 5000

mg/kg Essai : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin >

5000 mg/kg Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce :

Rat > 23,5 mg/l

éthylbenzène - CAS : 100-41-4

a) Toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin = 17800 mg/kg

Test : DL50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 3500 mg/kg

Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat = 4000 mg/l - Durée : 4h

1-méthoxy-2-propanol ; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS :

107-98-2

a) toxicité aiguë:

Test : DL50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 4016 mg/kg

Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Rat = 2000 mg/kg

Test : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 54,6 mg/l - Durée : 4h

b) Corrosion/irritation cutanée :

Test : Irritant cutané - Espèce : Rat négatif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Test : Sensibilisation respiratoire Non

Dioxyde de silicium préparé chimiquement [n° CAS 112945-52-5] - CAS : 7631-86-9

a) Toxicité aiguë :

Test : DL50 - Voie : Voie orale - Espèce : Rat > 5000

mg/kg Test : DL50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 5000

mg/kg

Essai : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 0,139 mg/l - Durée : 4h

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Adoptez de bonnes pratiques de travail, afin que le produit ne soit pas rejeté dans

l'environnement. WGK : 2

PEINTURE HAUTE TEMPÉRATURE

Non classé pour les dangers environnementaux

D'après les données disponibles, les critères de classification

ne sont pas respectés : l'acétone ; propan-2-un ; propanone - CAS :

67-64-1

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Algues = 530 mg/l - Notes : 8 j

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 8120 mg/l - Durée h : 96

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 8800 mg/l - Durée h :
48

b) Toxicité chronique aquatique :

Paramètre : CSEO - Espèce : Daphnia = 2212 mg/l - Notes : 28 j

Fiche de Données de Sécurité

DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



n-b acétate d'utyle - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 44 mg/l - Durée h : 48
Paramètre : CE50 - Espèce : Algues = 648 mg/l - Durée h : 72

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 18 mg/l - Durée h : 96 - Notes :

OCDE 203 xylène (mélange d'isomères) - CAS : 1330-20-7

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 1 mg/l - Durée h : 24
Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 2,6 mg/l - Durée h : 96
Paramètre : CSEO - Espèce : Algues = 0,44 mg/l - Durée h : 73

b) Toxicité chronique aquatique :

Paramètre : CSEO - Espèce : Daphnia = 1,57 mg/l - Durée h : 504
Paramètre : CSEO - Espèce : Poisson > 1,3 mg/l - Durée h : 1344

2-butoxyéthanol ; éther monobutylrique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 1550 mg/l - Durée h : 48
Paramètre : CE50 - Espèce : Algues = 911 mg/l - Durée h : 72
Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 1474 mg/l - Durée h : 96

b) Toxicité chronique aquatique :

Paramètre : CSEO - Espèce : Poisson > 100 mg/l - Notes : 21 j
Paramètre : CSEO - Espèce : Daphnia = 100 mg/l - Notes : 21 j

acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 17 mg/l - Durée h : 96
Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 25 mg/l - Durée h : 48
Paramètre : CE50 - Espèce : Algues = 370 mg/l - Durée h : 72

2-acétate de méthoxy-1-méthyléthyle - CAS : 108-65-6

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 161 mg/l - Durée h : 96
Paramètre : CL50 - Espèce : Daphnie = 408 mg/l - Durée h : 48

b) Toxicité chronique aquatique :

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 63,5 mg/l
Paramètre : CSEO - Espèce : Poisson = 47,5 mg/l
Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia > 100 mg/l
Paramètre : CSEO - Espèce : Daphnia > 100 mg/l
Paramètre : CE50 - Espèce : Algues > 1000 mg/l
Paramètre : CSEO - Espèce : Algues > 1000 mg/l

éthylbenzène - CAS : 100-41-4

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnie = 75 mg/l - Durée h : 48 - Notes : Daphnia magna
Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 48,5 mg/l - Durée h : 96 - Notes : Phiméphales

Produits de condensation d'acides gras dimérisés, insaturés en C18, avec N,N-diméthyl-1,3-propanediamine et 1,3-propanediamine - CAS : 162627-17-0

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson > 150 mg/l - Durée h : 48
Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia > 100 mg/l - Durée h : 48
Paramètre : CE50 - Espèce : Algues > 100 mg/l - Durée h : 48

1-méthoxy-2-propanol ; éther méthylique de monopropylène glycol - CAS : 107-98-2

a) Toxicité aiguë aquatique :

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson > 100 mg/l

Résultat final : CE50 - Espèce : Algues > 1000 mg/l - Durée h : 168

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia > 21100 mg/l - Durée h : 48 - Notes : 21100-25900 mg/l

Paramètre : CE50 - Espèce : Poisson = 20800 mg/l - Durée h : 96

Dioxyde de silicium, préparé chimiquement [N° CAS 112945-52-5] - CAS : 7631-86-9

a) Toxicité aiguë aquatique :

Paramètre : CE50 - Espèce : Daphnia > 1000 mg/l - Durée h :

24 Paramètre : CL50 - Espèce : Poisson = 10000 mg/l - Durée h : 96

Résultat final : CE50 - Espèce : Algues > 10000 mg/l - Durée h : 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune

acétone; propan-2-un ; propanone - CAS : 67-64-1

Biodégradabilité : Facilement biodégradable

hydrocarbures, C3-4 ; Gaz de pétrole - CAS : 68476-

40-4 Biodégradabilité : Facilement biodégradable

acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4

Biodégradabilité : Facilement

biodégradable

2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol - CAS :

111-76-2 Biodégradabilité : Facilement biodégradable

acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

Biodégradabilité : Facilement

biodégradable

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS :

108-65-6 Biodégradabilité : Facilement

biodégradable

12.3. Potentiel bioaccumulable

acétone; propan-2-un ; propanone - CAS : 67-64-1

Bioaccumulation : Non bioaccumulable - Test : BCF - Facteur de

bioconcentration 3 Bioaccumulation : Non bioaccumulable - Test : Koe -

Coefficient de partage 0,24

hydrocarbures, C3-4 ; Gaz de pétrole - CAS : 68476-

40-4 Bioaccumulation : non bioaccumulable

acétate de n-butyle - CAS : 123-86-4

Test : BCF - Facteur de bioconcentration

15.3 Test : Koe - Coefficient de partage 2.3

2-butoxyéthanol ; éther monobutylique d'éthylène glycol - CAS : 111-76-2

Test : Koe - Coefficient de partage 0,81 - Notes : 1-

OCTANOL/EAU acétate d'isobutyle - CAS : 110-19-0

Test : Koe - Coefficient de partage 2,3

Test : BCF - Facteur de bioconcentration

15.3 2-méthoxy-1-méthyléthyl acétate - CAS :

108-65-6

Bioaccumulation : Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. Autres effets

indésirables Aucun

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérez, si possible. Envoi vers des installations d'élimination agréées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Ce faisant, respectez les réglementations locales et nationales actuellement en vigueur.

Informations supplémentaires sur

l'élimination : CODE

DÉCHET = 160504

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ADR-UN : 1950

Numéro IATA-Un : 1950

Numéro IMDG-Un : 1950

1.801.ALTE TEMP/3

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



- 14.2. Désignation officielle de transport ONU
 - ADR-Appellation réglementaire : AÉROSOLS
 - IATA-Nom technique : AÉROSOLS
 - inflammables IMDG-Nom technique : AÉROSOLS
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 - Classe ADR : 2 à 5 étages

Fiche de Données de Sécurité

DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



Étiquette ADR :	2.1
Classe IATA :	2.1
Label IATA :	2.1
Classe IMDG :	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage ADR :	-
Groupe d'emballage IATA :	-
Groupe d'emballage IMDG :	-
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur	
Code de restriction des tunnels	
ADR : D Quantité limitée ADR (LQ) :	1
L	
IATA-Avion de passagers :	Interdit
IATA-Cargo :	203
IMDG-Nom technique :	AÉROSOLS
IMDG-EMS :	F-D S-U
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au Code IBC N.A.	

SECTION 15 : Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange Dir. 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques au travail)
Dir. 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle) Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
- Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures :
- Restrictions liées au produit :
- Restriction 3
 - Restriction 40
- Restrictions relatives aux substances contenues : Aucune restriction.
- Le cas échéant, se référer aux dispositions réglementaires suivantes : Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (directive COV)
- Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III) : catégorie Seveso III selon l'annexe 1, partie 1

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Le produit appartient à la catégorie : P3a

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée :

acétone; propan-2-ol ; propanone
Hydrocarbures en C3-4 ; Gaz de pétrole

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Acétate de n-butyle
 xylène (mélange d'isomères)
 2-butoxyéthanol ; éthylène glycol monobutyléther
 2-méthoxy-1-acétate de méthyléthyle
 1-méthoxy-2-propanol ; Monopropylène glycol Éther méthylique

15.3. COV

Composés organiques volatils - COV = 590 g/l
 Composés organiques volatils - COV = 78 %

SECTION 16 : Autres renseignements

Texte intégral des phrases visées à la section

3 : H225 Liquide et vapeur facilement inflammables. H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

EUH066 Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau. H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé. H226 Liquide et vapeur inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H335 Peut provoquer une irritation respiratoire.

H373 Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. H315 Provoque une irritation de la peau.

H312 Nocif au contact de la peau.

H332 Nocif en cas d'inhalation.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Peut causer des lésions aux organes (organes auditifs) en cas d'exposition prolongée ou répétée. H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Classe et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Gaz 1	2.2/1	Gaz inflammable, catégorie 1
Aérosols 1	2.3/1	Aérosol, catégorie 1
Press. Gaz (Liq.)	2,5/L	Gaz sous pression (gaz liquéfié)
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, catégorie 3
Tox. aiguë. 4	3.1/4/Dermique	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 4
Tox. aiguë. 4	3.1/4/Inhalation	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4
Tox. aiguë. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aspic. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, catégorie 1
Irritation cutanée. 2	3.2/2	Irritation cutanée, catégorie 2
Irritation oculaire. 2	3.3/2	Irritation oculaire, catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



Sens cutané 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1,1A,1B
---------------------	---------------	--

Fiche de Données de Sécurité
DELKOLOR – PEINTURE HAUTE
TEMPERATURE



STOT SE 3	3.8/3	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Aquatique Chronique 3	4.1/C3	Danger aquatique chronique (à long terme), catégorie 3

Paragraphe(s) modifié(s) par rapport à la révision précédente :

SECTION 2 : Identification des dangers
 SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients
 SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle
 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
 SECTION 11 : Informations toxicologiques
 SECTION 12 : Renseignements sur l'environnement
 SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination
 SECTION 15 : Renseignements réglementaires
 SECTION 16 : Autres renseignements

Classification et procédure utilisées pour calculer la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
Aérosols 1, H222+H229	Sur la base des données d'essai
Irritation oculaire. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a reçu une formation appropriée. Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau d'information et de données sur les substances chimiques de l'environnement - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième édition - Fourgonnette
 Nostrand Reinold

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Il se réfère uniquement au produit indiqué et ne constitue aucune garantie de qualité particulière.

Il est du devoir de l'utilisateur de s'assurer que ces informations sont appropriées et complètes par rapport à l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche signalétique annule et remplace toute version précédente.

MARL : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 ATE: Estimation de la toxicité aiguë
 ATEmix : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)
 CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical

Fiche de Données de Sécurité

DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



Society).

CLP : Classification, étiquetage, emballage.

DNEL : Niveau dérivé sans effet.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage

Fiche de Données de Sécurité

DELKOLOR – PEINTURE HAUTE TEMPERATURE



	Produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR :	Réglementation des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale.
OACI-TI :	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
LC50 :	Concentration létale, pour 50 % de la population testée.
DL50 :	Dose létale, pour 50 % de la population testée.
CESE :	Concentration prévue sans effet.
DÉBARRASSER:	Règlement relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur limite de seuil.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK :	Classe allemande d'obstacle d'eau.